

"CREDIT SUISSE AWARD FOR BEST TEACHING"**RÈGLEMENT**

Grâce à la « *Credit Suisse Foundation* », l'EPFL a pu instituer en son sein le prix « *Credit Suisse award for best teaching* » de l'EPFL (ci-après : le Prix). Afin d'en régler les modalités, l'EPFL se dote du règlement qui suit :

1. Le Prix récompense la meilleure contribution dans le domaine de l'enseignement à l'EPFL. Il est remis chaque année à un enseignant ou à une équipe pédagogique.
2. Le Prix consiste en une attestation honorifique et un montant indivisible de dix mille francs.
3. Chaque section de l'EPFL propose un candidat au Prix. Ce candidat aura été lauréat du prix de la section pour le meilleur enseignant de l'année en cours ou d'une année antérieure.
4. Le lauréat du Prix est déterminé au regard de l'ensemble de ses contributions à l'enseignement, selon les critères d'excellence figurant dans l'annexe 1 du présent règlement et à la lumière d'une lettre de soutien du directeur de sa section.
5. Le comité de sélection pour le Prix est composé du Vice-président pour l'éducation (président du comité) et du coordinateur du Centre d'appui à l'enseignement (CAPE) de l'EPFL, ainsi que des lauréats du Prix des trois dernières années.
6. Le nom du lauréat du Prix est communiqué à la « *Credit Suisse Foundation* » et à la Direction de l'EPFL. Le Prix est remis à l'EPFL.
7. Le droit de la « *Credit Suisse Foundation* » et de l'EPFL à suspendre ou abolir le Prix en tout temps est réservé. Aucun tiers ne peut prétendre à ce qu'il soit décerné.
8. Le règlement entre en vigueur au 1^{er} janvier 2017. Il prend terme et est abrogé avec l'abolition du Prix.

Annexe 1 : Critères d'excellence

Critères	Pondération
1. Développement cohérent des moyens et des méthodes d'enseignement conduisant à une amélioration nette du niveau de compétence des étudiants	25%
2. Enseignement centré sur les compétences acquises par les étudiants avec des objectifs bien définis et clairement évalués par la procédure d'examen	25%
3. Intégration et impact de l'enseignement sur les cursus proposés à l'EPFL	25%
4. Aspects innovateurs de l'enseignement	25%